

<b>Compte rendu du Conseil de Faculté</b> <b>Séance du 25 janvier 2021</b>
---

	Présent-e	Représenté-e (procuration)	Absent-e Excusé-e
<b><u>Personnalités extérieures</u></b>			
Mme Sarah HOURTOULE, Premier président de la Cour d'appel de Douai ou sa représentante,		Jean-Gabriel Contamin	
Mme Evelyne MERCHEZ, représentante de syndicats	x		
M. Eddie JACQUEMART, représentant du Conseil municipal de Lille	x		
M. Nicolas LEBAS, vice-président, représentant du Conseil régional			x
M. Frédéric BAUBE, Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou son représentant			x
M. Salvatore DEIANA, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie			x
Mme Anne SEULIN, représentant du Président de la Cour administrative d'appel de Douai			x
Madame Cécile PARENT-NUTTE, Directrice de l'Institut Régional d'Administration de Lille			x
<b><u>Enseignant-e-s collègue A</u></b>			
M. Christian BEN LAKHDAR	x		
M. Vincent CATTOIR-JONVILLE	x		
Mme Sandrine CHASSAGNARD	x		
M. Jean-Gabriel CONTAMIN	x		
Mme Anne-Cécile DOUILLET	x	Thomas Alam	
M. Patrick MEUNIER	x		
Mme Stéphanie DAMAREY			x
M. Denis VOINOT		Sandrine Chassagnard	
<b><u>Enseignant-e-s collègue B</u></b>			
M. Thomas ALAM	x		
Mme Annick BERTRAND-MELHEM	x		
Mme Annie BOTTIAU	x		
M. Vincent DUPONT	x		
M. Olivier FARDOUX	x		
Mme Frédérique LE DOUJET-THOMAS	x		

M. Barnaby PELL	x		
M. Gilles TOULEMONDE		Vincent Cattoir-Jonville	
<b>Collège AITOS</b>			
Mme Christelle CATELAIN	x		
M. Jean-Christophe DERIAU	x		
M. Violaine Sander	x		
M. Younès HADDADI	x		
<b>Collège usagers</b>			
Mme Gersende COIFFARD	x		
Mme Jade GARDIEN	x		
Mme Elise SPICHT			x
M. Daniel MAKOKO	x		
Mme Clémence MAHIEU	x	Jade Gardien	
M. Christian MALENGELE			x
Mme Julie GUEDON			x
M. Aliocha JOUSSELIN		Tomas Kebbati	
M ; Edouard RICHARD		Adria Madelin	
M. Jules DE FORAS		Claire Cathelain	
Mme Claire CATHELAIN	x		
M. Tomas KEBBATI	x		
<b>Membre avec voix consultative</b>			
Un représentant de l'Institut de Criminologie			x
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			x
M. Louis de CARBONNIERES, directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires			x
Mme Johanne SAISON, directrice de l'Ecole doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion			x
M. Tony DELETTREZ, responsable du service de scolarité	x		
M. Jean-Charles LOUCHE, chef des services administratifs	x		
M. Jean-Jacques MARTEL, co-directeur de l'ICEU - ICH			x
Le directeur de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale			x
M. Jean-Philippe TRICOIT, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			x

Monsieur le Doyen présente en préambule ses vœux les meilleurs pour la nouvelle année, même si 2021 débute dans la même situation sanitaire dans laquelle 2020 s'était achevée.

Il accueille et souhaite la bienvenue au nouveau représentant du Conseil municipal de la ville de Lille, Monsieur Eddie Jacquemard, et informe que Madame Clémence Mahieu ne peut participer au Conseil car elle assiste aux obsèques d'une étudiante en Master 1 droit des affaires, propriété industrielle, décédée au cours des vacances de fin d'année.

Monsieur le Doyen rappelle le décès récent de Monsieur Carsten Meyer, enseignant en langue allemande, et propose que soit observée une minute de silence en mémoire de ces deux disparus. Cet hommage silencieux est rendu par tous les membres du Conseil.

Sur suggestion de Monsieur Alam, il propose à Monsieur Jacquemard de se présenter aux autres membres du Conseil : Monsieur Jacquemard a été élu au sein du Conseil municipal lors des dernières élections, sur la

liste conduite par Martine Aubry et au titre du parti communiste français. Expert-comptable de formation, il a travaillé dans le milieu associatif s'intéressant au handicap et est maintenant responsable permanent d'une association de défense des locataires, la Confédération Nationale du Logement. Conseiller municipal délégué, il est en charge de l'éducation populaire et de l'accès aux vacances et aux loisirs. Se déclarant néophyte, il assure néanmoins vouloir apporter une contribution engagée aux débats qui auront lieu au sein du Conseil.

#### → Nouveaux responsables

Monsieur Perry Maury, enseignant en anglais, a été choisi comme responsable de la section langues à l'unanimité de ses pairs et Monsieur le Doyen lui a proposé de rejoindre l'équipe décanale en tant qu'assesseur en charge de la politique des langues, ce qu'il a accepté. Monsieur le Doyen l'en remercie et lui souhaite la bienvenue parmi son équipe.

Monsieur Maury se déclare honoré et n'imagine pas avec humilité pouvoir remplacer Monsieur Meyer, chez qui il avait découvert un attachement fort envers notre Faculté, qui pour Monsieur Meyer n'était pas qu'un lieu de travail mais surtout un lieu d'échanges et de relations humaines.

Monsieur Diederick Wagenaar a accepté de redevenir chargé de mission en matière de relations internationales avec les pays hispanophones, ce dont se remercie Monsieur le Doyen.

#### → Elaboration des comptes rendus

Monsieur Amuda n'étant plus en capacité pour des raisons personnelles de poursuivre la prise de notes lors des séances du Conseil, cette mission a été confiée à Madame Magali Beynel, responsable du service de communication de la Faculté.

Alerté sur les risques de désaffection que représentaient des séances du Conseil très longues en durée, Monsieur le Doyen propose que soit instituée pour les Conseils de Faculté pléniers une règle bannissant tout vote après 18 heures. Les échanges et les décisions importantes devront alors avoir lieu avant que plusieurs membres ne soient contraints de quitter la séance. Cette règle est acceptée à l'unanimité.

#### **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil, en date du 16 novembre 2020**

Elle est obtenue par 25 voix pour, 1 « blanc » et 3 « ne prend pas part au vote ».

#### **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil, en date du 14 décembre 2020**

Elle est obtenue par 24 voix pour et 5 « ne prend pas part au vote ».

#### **Vote sur la dénomination de la nouvelle salle des professeurs**

Monsieur le Doyen propose que la salle des professeurs installée dans de nouveaux locaux aménagés à cet effet prenne le nom de Carsten Meyer, en hommage au collègue disparu. Monsieur le Professeur Bossu, précédent Doyen et initiateur du projet de créer une nouvelle salle des professeurs, y a vu une excellente initiative qui a toute son adhésion. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **Vote sur la dotation du prix de thèse de la Faculté**

Le jury d'attribution du prix de thèse de la Faculté, présidé par Madame la Professeure Douillet, a retenu deux lauréats, John-Christopher Roland en droit public et Tristan Haute, en science politique. Il est proposé que chacun d'entre eux se voit attribuer la somme de 750 euros à ce titre.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Il est à noter que ce sont les deux mêmes lauréats qui ont été désignés pour le prix de thèse de l'école doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion.

### **Débat et vote sur les modalités de candidature en M1 et en M2**

Madame Violaine Sander, responsable du service de scolarité des masters, propose, en accord avec l'assesseure en charge des masters, que le nombre de candidatures à l'accès à l'un de nos masters pour la rentrée prochaine soit limité et réduit par rapport à l'année dernière. Le nombre de quatre candidatures par étudiant serait conservé pour l'accès en M1. En revanche, pour l'accès en M2, le nombre de quatre serait réduit à deux possibilités parmi les masters que nous proposons, conjuguant ainsi maintien d'une possible réorientation et limitation du nombre de candidatures à instruire pour un nombre de places très limité.

Madame Claire Cathelain exprime en son nom et en celui du syndicat étudiant qu'elle représente une opposition de principe à toute sélection pour l'accès aux études de master.

**Vote sur l'approbation du nombre de candidatures en M1 (4) et en M2 (2) :**  
**19 pour, 9 contre, 1 blanc, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »**

### **Débat et vote sur les modalités des enseignements au second semestre à partir du 8 février 2021**

Monsieur le Doyen souhaite rappeler le contexte qui préside aux choix que nous devons faire concernant les modalités d'enseignement pour le second semestre :

- Le retour au présentiel a été considéré comme vivement souhaitable, tant au niveau de la Faculté qu'à celui de l'Université, du Rectorat et enfin du Gouvernement ;
- Les injonctions gouvernementales apparaissent parfois comme contradictoires et le recours à des circulaires pose le problème du fondement juridique des décisions qui pourraient être prises ;
- L'isolement et la déprime que vivent les étudiants sont largement médiatisées ; le retour à du présentiel apparaît donc comme vivement souhaitable, même si une consultation en ligne pilotée par Monsieur le Doyen a montré que le souhait d'un retour au présentiel était à peine majoritaire parmi les étudiants qui avaient répondu ;
- Enfin, toute décision doit être appréciée à l'aune d'un possible reconfinement général.

Monsieur Alam s'alerte de la précarité juridique que représente une organisation des enseignements fondée sur les seules circulaires gouvernementales.

Pour Monsieur Jacquemard, la détresse actuelle des étudiants doit trouver une réponse adaptée et prenant en compte les nombreuses incertitudes du moment.

Pour Madame Jade Gardien, l'enquête que mène la Corpo auprès des étudiants montre un sentiment ambivalent, conjuguant envie de revenir sur place et crainte de retrouver d'innombrables contraintes dans l'organisation de son temps de travail, y compris des problèmes de logement, mais aussi crainte vis-à-vis des risques sanitaires encourus.

Madame Claire Cathelain rejoint Madame Gardien sur la difficile conciliation de deux réalités : la crise sanitaire et le besoin impérieux qu'ont la plupart des étudiants de retrouver le chemin de la Faculté. Pour toutes deux, une organisation souple doit être privilégiée, permettant aux étudiants qui le souhaitent et le peuvent de revenir au présentiel.

Monsieur le Doyen exprime ensuite quatre possibilités qui ont été façonnées au cours des nombreux échanges qui ont eu lieu lors d'un conseil décanal, suivi d'un conseil de direction et qui s'appliquent aux étudiants de L1, L2, L3 et M1 :

- 1- Maintien de tous les enseignements en distanciel jusqu'à la fin du semestre, avec poursuite d'un accès à la bibliothèque universitaire pour les étudiants rencontrant des difficultés de connexion et déploiement d'un soutien technique, méthodologique et psychologique grâce à la mise en place d'un tutorat étudiant ;
- 2- Maintien du tout distanciel jusqu'au 15 mars ; ensuite appréciation de la situation ;
- 3- Retour en présentiel des étudiants pour les TD, sur la base du volontariat. Pour les étudiants souhaitant conserver le distanciel, abandon du contrôle continu et évaluation basée uniquement sur le contrôle terminal ;
- 4- Alternance entre un TD en présentiel la semaine A et un TD comparable en distanciel la semaine B, là aussi sur la base du volontariat étudiant.

Pour Monsieur Kebbati, il est impératif de maximiser le présentiel, l'isolement étudiant étant de plus en plus mal vécu. D'autre part, il considère que le troisième scénario présente une rupture d'égalité car certains étudiants ne pourront pas participer aux TD en présentiel pour des raisons économiques et perdront ainsi toute possibilité de remonter leur moyenne grâce aux notes de contrôle continu.

Madame la Professeure Pinet-Chassagnard déplore aussi que le troisième scénario conduise à l'abandon du contrôle continu qui pour elle permet l'apprentissage crucial de la méthodologie.

Pour Madame Bertrand-Melhem, l'alternance préconisée dans le 4<sup>ème</sup> scénario rendra compliqué le travail des chargés de TD, a fortiori s'il n'y a pas de stabilité dans les choix faits par les étudiants.

Concernant un éventuel retour à du présentiel, Monsieur Alam préconise la mise à la disposition des intervenants de masques FFP2, car pour lui, les masques actuellement utilisés sont très insuffisants en termes de protection sanitaire. Monsieur le Doyen lui indique alors qu'il en a fait la demande auprès de notre Université.

Monsieur le Doyen souligne qu'au regard de la nécessité que les étudiants qui le souhaitent puissent revenir en présentiel, du souci de conserver la plus grande équité que possible pour les étudiants qui ne pourraient revenir et des résultats de la consultation qu'il a organisée qui démontrent qu'un nombre d'étudiants important ne comptent pas revenir en présentiel mais qu'il y a un partage entre ceux qui souhaitent revenir et ceux qui ne le souhaitent pas, il prône, quant à lui, la quatrième solution.

Dans le 4<sup>ème</sup> scénario, une difficulté semble être de ne pas pouvoir atteindre un équilibre entre le distanciel et le présentiel, puisque le choix des étudiants serait libre et en conséquence des contraintes spécifiques qui seraient les leurs. Ainsi, un 5<sup>ème</sup> scénario est proposé, faisant appel au comodal, c'est-à-dire un enseignement dispensé en présentiel retransmis en direct, accessible ainsi à ceux qui ne peuvent assister au TD en présentiel.

Madame la Professeure Alix voit plusieurs contraintes au système comodal : l'encadrement pédagogique est complexe, la logistique informatique est sensible, l'interactivité est peu favorisée.

Après ces nombreux échanges et alors que chacun a pu alerter sur les difficultés inhérentes à chaque scénario, Monsieur le Doyen propose qu'un vote soit effectué sur le 4<sup>ème</sup> scénario, qui a rencontré une large adhésion, 4<sup>ème</sup> scénario auquel serait adjoint un « plan B » alternatif, soit le 3<sup>ème</sup> scénario dans un cas, soit le 5<sup>ème</sup> scénario, celui du comodal, dans l'autre cas.

**Vote sur l'approbation des modalités d'organisation des TD au second semestre à compter du 8 février 2021 :**

**Ne prend pas part au vote : 0**

**Abstention : 1**

**Scénario 4 et si pas possible scénario 3, soit en présentiel une semaine sur deux et en distanciel une semaine sur deux, avec le recours à une mise en contrôle terminal des étudiants qui resteraient en distanciel dans le cadre du scénario 3 : 5 pour**

**Scénario 4 et si pas possible scénario 5, soit en présentiel une semaine sur deux et en distanciel une semaine sur deux, avec le recours à une mise en place du comodal dans le cadre du scénario 5 : 24 pour**

Monsieur Fardoux s'interroge sur le régime d'examens qui sera appliqué au 4<sup>ème</sup> scénario. Pour Monsieur le Doyen, c'est au terme de plusieurs semaines de fonctionnement que l'on pourra envisager de définir la docimologie applicable à des modalités d'enseignement, en adaptation et en réponse à une situation très instable.

Les échanges se poursuivent sur les modalités d'enseignement applicables aux M2, licences professionnelles, diplômes universitaires et formations délivrées par l'Institut d'Etudes Judiciaires.

Pour Monsieur Vincent Dupont, il est important de laisser une grande latitude d'organisation aux responsables pédagogiques, qui doivent planifier des interventions menées par des professionnels extérieurs. Monsieur le Professeur Meunier rappelle que pour plusieurs masters, la planification est déjà effective et que leurs réflexions portent dès à présent sur l'année universitaire prochaine. Cependant, pour Madame la Professeure Alix, la souplesse dans l'organisation ne peut être totale et une limitation dans le recours au présentiel s'impose.

Pour Madame Sander, le dialogue entre les responsables de formation et les gestionnaires de scolarité est essentiel ; ces derniers pourront s'assurer que les jauges dans les salles d'enseignement sont respectées et que l'accès à la formation, selon chaque modalité arrêtée par les équipes pédagogiques, sera assuré pour tous les étudiants.

Au terme de ces échanges, Monsieur le Doyen propose que le présentiel soit limité à un maximum de cinq heures par semaine, ce présentiel étant couplé à un enregistrement permettant un suivi à distance. Chaque gestionnaire de scolarité serait informé des modalités choisies.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

## **Informations**

### **➔ Sur les travaux du Campus**

Les travaux concernant le projet EVE (Espace Vie Etudiante) ont débuté et Monsieur le Doyen a demandé à ce que le maximum de travaux bruyants soit effectué avant le 8 février. A priori, cet espace sera ouvert en septembre prochain et une rallonge budgétaire concernant l'aménagement mobilier va être demandée à l'Université.

Dans le cadre du projet porté par l'Université intitulé « Lille Learning Lab », il a été proposé à notre Faculté d'aménager trois salles dédiées à l'innovation pédagogique :

- La salle E2-15 deviendra une salle modulaire permettant d'y effectuer des simulations de procès, des simulations de conseils d'administration ou de tables de négociations ou des simulations de conférences, avec un mobilier ergonomique et des équipements adaptés aux besoins ;
- La salle R2-35 deviendra pour sa part un espace d'accueil pour les ateliers d'expression orale et de simulations d'entretiens professionnels, avec la possibilité d'enregistrer les séquences ;
- Enfin, une salle sera aménagée pour l'enseignement à distance ou le comodal ; a été retenue une salle adjacente à l'espace principal de la salle des professeurs.

Pour Monsieur le Doyen, l'important est que les enseignants soient informés des possibilités pédagogiques qui leur sont offertes et qu'ils y aient recours dans le cadre de leur enseignement, en optimisant toutes les fonctionnalités nouvelles qui accompagnent ces aménagements.

### → Sur les enseignements en allemand au second semestre

Monsieur le Doyen informe le Conseil du recrutement d'une enseignante contractuelle de nationalité allemande, qui a une large expérience dans l'apprentissage d'une langue étrangère par des étudiants de l'enseignement supérieur. Madame Bottiau a fait appel à son réseau professionnel afin que plusieurs intervenants vacataires puissent prendre en charge une partie de la formation.

### → Sur la question des stages

Face aux difficultés rencontrées par les étudiants pour effectuer un stage, deux réponses peuvent être apportées :

- Etendre la période au cours de laquelle le stage peut être fait, en aménageant sa validation ultérieure ;
- Proposer un autre type de découverte professionnelle, sous une autre forme qu'une activité au sein d'un terrain de stage extérieur.

Cette question sera étudiée à nouveau dans les semaines qui viennent, au niveau de la Faculté et/ou de l'Université, et prendra en compte les évolutions sanitaires.

### → Sur le déploiement de contrats étudiants

Le Ministère a débloqué des crédits afin que 20 000 contrats étudiants de tutorat soient signés. L'objectif du recrutement de tuteurs et de tutrices étudiants est de rompre l'isolement des étudiants de première année, de lutter contre la précarité subie par beaucoup d'entre eux et ensuite de leur apporter dans une seconde phase une aide dans l'appropriation des méthodes et des connaissances. Eu égard à nos effectifs de première année, 42 contrats nous ont été attribués.

Deux coordonnateurs ont été désignés : Monsieur le Professeur Guerlin pour les questions pédagogiques et Monsieur Louche pour ce qui relève de l'administration.

Monsieur Louche indique que pour l'heure aucune sollicitation auprès des étudiants de L3, M1 et M2 n'a encore été faite car le référentiel des missions attribuées aux tuteurs n'a pas encore été communiqué par l'Université. Devant la complexité des situations que vont rencontrer les tuteurs, il semble indispensable que leurs missions soient clairement définies et qu'une formation à l'écoute et au soutien psychologique leur soit dispensée. Cette campagne est aussi présentée par le Ministère comme une possibilité d'obtenir un revenu complémentaire pour les étudiants ayant des difficultés pécuniaires. Chaque contrat est basé sur un volume de dix heures hebdomadaires, rémunérées au SMIC, pour une période de trois mois consécutifs.

Monsieur le Doyen informe le Conseil de la mise en place d'une permanence téléphonique au sein de la Clinique Juridique, qui dispense des conseils aux étudiants et leur apporte un soutien dans leurs études.

Par ailleurs, une association créée lors du premier confinement est très active dans le soutien aux étudiants ; ainsi « Etudiants en confinement » donne accès à un soutien pédagogique dans différentes matières, et ce à travers la mise en place d'une chaîne Youtube.

### → Sur la certification en langue anglaise

Monsieur Perry Maury, nouveau responsable de la section Langues, rappelle l'obligation faite aux étudiants de passer une certification en langue anglaise de niveau au moins B2 permettant la validation de la licence. Le Ministère a passé un contrat avec une société privée (People Cert) qui aura pour mission d'évaluer le niveau des étudiants et de leur délivrer la certification pour les quatre prochaines années. Pour l'instant, si la mesure se met effectivement en place, les étudiants candidats à l'obtention d'une licence doivent simplement justifier s'être présentés aux épreuves. Une motion d'opposition à cette mesure et à cette externalisation d'une prérogative publique, en l'occurrence la certification en langue étrangère pour des étudiants relevant du service public de l'enseignement supérieur, avait déjà été adoptée et transmise à l'Université.

Monsieur le Doyen propose que cette motion soit à nouveau adressée à l'Université, en insistant sur le nécessaire maintien des certifications du même type par des organismes publics, sur le fait que l'enseignement des langues étrangères ne doit pas être pensé dans une logique exclusive de certification, mais dans une logique d'enseignement spécifique, sur la défense de la diversité dans les langues permettant la certification et sur l'assurance d'un financement par l'Etat de toutes les opérations de certifications.

### → Sur l'EPE

Monsieur le Doyen rappelle que l'IEP de Lille a souhaité que le projet d'EPE soit réévalué et modifié avant d'y adhérer, que l'Ecole Centrale de Lille s'est quant à elle retirée du projet, et que plusieurs composantes de l'Université ont exprimé leur désaccord, à travers des motions votées par leur Conseil.

Une nouvelle école de la métropole lilloise, l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles de Roubaix (ENSAIT), a rejoint le projet.

Monsieur Alam indique que la cinquième version des nouveaux statuts de l'EPE reprend en partie des passages issus d'autres statuts, ceux de l'université de Paris dont le nom apparaît encore, et qu'un appel d'offres pour aider à structurer ce projet a été lancé par notre Université. Il invite tous les personnels à signer une pétition en ligne demandant l'organisation d'un référendum sur la création d'un EPE lillois.

→ **Sur la mise en place d'un comité de gestion et d'un règlement du Campus Moulins**

Le projet est de créer une instance de conseil qui permettrait un dialogue constructif entre les usagers du Campus et sa Direction. Chaque entité établie sur le Campus y serait représentée et pourrait contribuer à la résolution des difficultés voire des différends, par la concertation et l'échange. L'un des premiers actes de ce conseil serait l'élaboration d'un règlement intérieur spécifique au Campus.

**Parole aux étudiants**

→ **Relevé de notes**

Monsieur Kebbati souhaite savoir si les prochains relevés de notes comporteront une indication mentionnant que l'enseignement a été dispensé à distance. Il indique que dans d'autres établissements, ce choix a été fait. Monsieur le Doyen n'a pas d'information à ce sujet et va donc interroger le Vice-président, Monsieur Mondou. Monsieur Delettrez rappelle de façon pratique qu'il y a peu d'espace de disponible sur les relevés de notes et qu'ainsi y adjoindre une nouvelle mention serait difficile.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen remercie chacune et chacun de son attention et clôt la séance du Conseil de Faculté, en formation plénière.